



Demande de levee d interdiction de gerance

Par Visiteur

Bonjour en fin d annéé de 2002 j ai repris un restaurant familiale en S.A.R.L deja difficulter par la suite j ai ete en redressement judiciaire pendant 4 mois donc je payais tout au (cu du camion par)donc pas de dette en surplus.Par la suite la societe a ete mis en liquidation judiciaire , suite a ca j ai eu une interdiction de gerance de 15 ans en septembre 2003 . J aurais aimer savoir si en vu des 7 ans que j ai passé et en vue d un accident du travail avec une incapacité de travail . Pourrais je obtenir une levée d interdiction de gere et qu elle sont les démarche a faire.

Maintenant je sui marier j ai 2 enfant et je SUIS DEMANDEUR D EMPLOI ,je voudrais créé une société en tant que negociant automobile a juger que au moment de reprise de la societé je n etais agé que de 19 ans.

Merci de votre compréhenssion et bonne réception

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Le code de commercer prévoit que la demande de levée de l'interdiction de gérer peut être adressée au tribunal qui vous a condamné (en l'occurrence a priori le tribunal de commerce) mais sous conditions:

Article L653-11 du Code de commerce:

"L'intéressé peut demander au tribunal de le relever, en tout ou partie, des déchéances et interdictions et de l'incapacité d'exercer une fonction publique élective s'il a apporté une contribution suffisante au paiement du passif.

Lorsqu'il a fait l'objet de l'interdiction prévue à l'article L. 653-8, il peut en être relevé s'il présente toutes garanties démontrant sa capacité à diriger ou contrôler l'une ou plusieurs des entreprises ou personnes visées par le même article".

Cordialement